

FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE EN 2017

CYCLISME

PISTE



Fédération Française de Cyclisme

1, rue Laurent Fignon - CS 40100 - 78069 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX
Tél : 08.11.04.05.55 (non surtaxé) – E-mail : info@ffc.fr – Web : <http://www.ffc.fr>
Fédération affiliée au CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français)
Créée le 6 février 1881 sous la dénomination Union Vélocipédique de France





PRINCIPES GÉNÉRAUX DE SÉLECTION

Ces principes généraux de sélection sont communs à l'ensemble des disciplines du cyclisme :

1 - Le Directeur Technique National est le sélectionneur. Pour les Championnats du Monde et d'Europe et les Jeux Européens, il arrête la sélection nominative sur proposition des entraîneurs nationaux en charge du collectif « Elite » concerné et après consultation du Médecin Fédéral et du Manager Général du Haut Niveau et de la Performance.

2 - Le Directeur Technique National effectue son choix parmi les sportifs licenciés à la FFC sélectionnables dans l'intérêt de la performance de l'Equipe de France. L'objectif prioritaire de l'Equipe de France est d'obtenir des médailles d'Or et des podiums aux épreuves de référence : Jeux Olympiques, Championnats du Monde et Championnats d'Europe. L'intérêt de la performance de l'Equipe de France se situe donc en rapport avec cet objectif prioritaire.

3 - La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut(vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.

4 - Le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale, l'absence totale ou partielle du suivi médical réglementaire ; d'un comportement répréhensible (lois et règlements nationaux ou internationaux) ou d'une attitude susceptible d'entraver le bon fonctionnement des Equipes de France ou pouvant porter atteinte à l'image et aux valeurs de ces dernières et de la Fédération.

5 - Les sportifs s'engagent à honorer toute sélection en Equipe de France et respecter le calendrier de préparation, dont le parcours de compétitions et de stages, défini à cet effet et validé par l'Entraîneur national en charge du collectif élite de la discipline, sauf contre-indication médicale constatée par le médecin en charge des équipes de France et/ou le médecin fédéral.

6 - Le Directeur Technique National peut ne pas appliquer les quotas attribués au pays.

7 - Les modalités et critères ci-après sont contingents à la condition qu'aucune modification ne soit apportée par la fédération internationale (U.C.I) aux règles en vigueur.

8- Dès finalisation de la convention Sportif de Haut-Niveau / FFC, conformément à l'Article L221-2-1 du Code du Sport, la signature par le sportif sera une condition de sélection.



PRINCIPES SPECIFIQUES A LA PISTE

- **Disciplines olympiques**
 - **Sprint :**
 - **Vitesse par équipe**
 - **Vitesse**
 - **Keirin**
 - **Endurance :**
 - **Poursuite par équipes**
 - **Omnium**
- **Disciplines non olympiques**
 - **Sprint :**
 - **KM (H) / 500m (F)**
 - **Endurance :**
 - **Américaine**
 - **Poursuite individuelle**
 - **Course aux points**
 - **Scratch**
 - **Elimination**

Le programme des Equipes de France sur piste s'intègre dans un objectif global permettant de contribuer à l'objectif des Jeux Olympiques 2020 et 2024. A ce titre, les disciplines actuellement au programme des Jeux Olympiques revêtent un caractère prioritaire de préparation pluri-annuelle, sans pour autant négliger les autres épreuves en raison de leur complémentarité avec les autres spécialités, mais aussi d'un éventuel retour au programme olympique (la spécialité d'américaine fait partie des spécialités potentielles proposées par la Commission piste de l'UCI)

La particularité du calendrier international sur piste avec différents systèmes d'éligibilité de la nation et/ou des coureurs nécessite également une importante flexibilité afin que les potentiels internationaux disposent des conditions requises par la réglementation UCI, permettant de contribuer à cet objectif olympique.

Les spécialités du sprint et de l'endurance se préparent souvent lors de périodes distinctes. Cependant, la sélection pour les Championnats du Monde, d'Europe et les Coupes du Monde sera proposée avec l'ensemble des spécialités.



CALENDRIER DE L'ÉQUIPE DE FRANCE 2016-2017 PISTE

MISSION	Intitulé	Date début	Date fin	Jours	Lieu
1	COUPE DU MONDE #1 GLASGOW	4 novembre	6 novembre	3	Glasgow
2	COUPE DU MONDE #2 APELDORM	11 novembre	13 novembre	3	Apeldorm
3	Révolution Series	25 novembre	26 novembre	5	Manchester
4	Stage d'entraînement, d'évaluation	29 novembre	2 décembre	4	Bourges
5	Révolution Series	2 décembre	3 décembre	5	Manchester
6	GP d' Anadia	16 décembre	18 décembre	3	Anadia
7	Stage détection sprint cadets et juniors	19 décembre	22 décembre	8	SQY
8	Stage d'entraînement, d'évaluation	3 janvier 2017	6 janvier 2017	4	SQY
9	Stage d'entraînement, d'évaluation	23 janvier 2017	26 janvier 2017	4	Bourges
10	Stage de préparation sprint	30 janvier 2017	4 février 2017	5	SQY
11	Stage route et COUPE DU MONDE #3 et #4 CALI/LOS ANGELES	5 février 2017	28 février 2017	25	Cali/Los Angeles
12	Stage d'entraînement, d'évaluation	7 mars 2017	10 mars 2017	4	SQY
13	Stade de préparation aux Championnats du monde	13 mars 2017	25 mars 2017	15	SQY
14	TOUR DE NORMANDIE	19 mars 2017	26 mars 2017	8	
15	Championnat du monde élite	12 avril 2017	16 avril 2017	5	Hong Kong
16	Stage d'entraînement, d'évaluation - U23 junior	Avril 2017	A déterminer	3	SQY/Bourges
17	Stage d'entraînement, d'évaluation - U23	8 mai 2017	12 mai 2017	5	SQY

18	Stage d'entraînement, d'évaluation et de sélection - U23	30 mai 2017	2 juin 2017	4	SQY
19	Stage d'entraînement, d'évaluation - U23 – junior	12 Juin 2017	14 juin 2017	3	SQY/Bourges
20	Stage d'entraînement, d'évaluation - junior Endurance	24 juin 2017	1 juillet 2017	8	SQY/Bourges
21	Stage d'entraînement et d'évaluation - junior Sprint	26 juin 2017	5 juillet 2017	8	SQY
22	Stage de préparation aux championnats d'Europe espoir/Junior	Juillet 2017	A déterminer	8	SQY
23	Championnats d'Europe Junior / Espoir	11 Juillet 2017	23 Juillet 2017	18	A déterminer
24	Stage de préparation aux championnats du Monde Junior	Aout 2017	A déterminer	6	SQY/Bourges/Hyères
25	Championnats du Monde Junior	23 aout 2017	27 aout 2017	12	Chine
26	Stage d'entraînement, d'évaluation et de sélection – Elite	29 aout 2017	1 septembre 2017	4	SQY
27	Stage d'entraînement, d'évaluation et de sélection – Elite	19 Septembre 2017	24 septembre	5	SQY
28	Stage de préparation et Championnat d'Europe Elite	9 octobre 2017	23 octobre 2017	15	Berlin
29	Stage national cadet	Octobre 2017	A déterminer		



MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE

Stages

Un programme conséquent de stages est mis en place par la FFC afin d'évaluer et identifier les qualités des sportifs dans différentes spécialités sur piste, de préparer aux échéances internationales, de perfectionner certains facteurs et d'optimiser la préparation des sportifs aux échéances internationales.

Ces stages ont pour objectif de contribuer à renforcer le rang de la France au plus haut-niveau international. Ils sont complémentaires des activités des clubs et/ou teams, des comités départementaux et régionaux et des différentes actions de formation, de perfectionnement, de suivi et d'évaluation par les différents acteurs du cyclisme français.

En supplément de cette activité de stages, les meilleurs potentiels ont la possibilité d'être membres d'un Pôle France (Jeune ou Senior) afin d'optimiser davantage cette préparation aux échéances internationales.

Ainsi, pour chaque stage, sont sélectionnables plusieurs sportifs suivant leur capacité future ou immédiate à intégrer l'Equipe de France sur différentes compétitions internationales, dont l'objectif à long terme sont les Jeux Olympiques 2020 et 2024.

Les stages sont les suivants :

Stage d'entraînement et d'évaluation

Bourges - 29/11 au 2/12/16

- 6 à 8 coureurs hommes et dames sont sélectionnables dans les épreuves d'endurance ;
- Prise en compte résultats sportifs antérieurs ;
- Coureurs identifiés du collectif suivant leur planification.

Stage de détection cadets - juniors

Saint Quentin en Yvelines -19/12 au 22/12/16

- 8 à 10 coureurs hommes et dames sont sélectionnables dans les épreuves de sprint ;
- Prise en compte des résultats en sprint en 2016 ;
- Prise en compte des tests d'évaluation 2016.

Stage d'entraînement et d'évaluation

Saint Quentin en Yvelines -3/01 au 6/01/17

- 15 coureurs hommes et dames sont sélectionnables dans les épreuves d'endurance ;
- Prise en compte résultats sportifs antérieurs ;
- Coureurs identifiés du collectif suivant leur planification.

Stage d'entraînement et d'évaluation sprint

Saint Quentin en Yvelines -9/01 au 13/01/17

- 8 coureurs hommes et dames sont sélectionnables dans les épreuves de sprint ;
- Prise en compte résultats sportifs antérieurs ;

Stage d'entraînement et d'évaluation

Saint Quentin en Yvelines - 23/01 au 26/01/17

- 15 coureurs hommes et dames sont sélectionnables dans les épreuves d'endurance ;
- Prise en compte résultats sportifs antérieurs ;
- Coureurs identifiés du collectif suivant leur planification.

Stage de préparation sprint

Saint Quentin en Yvelines -30/01 au 4/02/17

- 8 coureurs hommes et dames sont sélectionnables dans les épreuves de sprint ;
- Prise en compte résultats sportifs antérieurs ;

Stage d'entraînement Route

Valence (Espagne) - 5/02 au 13/02/17

- 8 à 12 coureurs hommes et dames sont sélectionnables dans les épreuves d'endurance ;
- Coureurs identifiés du collectif élite en prévision du mondial piste.

Stage d'entraînement et d'évaluation

Saint Quentin en Yvelines – 7/03 au 10/03/17

- 8 à 12 coureurs du collectif élite potentiellement sélectionnables pour les Championnats du Monde piste Elite sont sélectionnables dans les épreuves d'endurance.

Stage de préparation aux Championnats du Monde des épreuves de sprint

Saint Quentin en Yvelines – 13 au 25/03/17

- 10 à 15 coureurs du collectif élite potentiellement sélectionnables pour les Championnats du Monde piste Elite sont sélectionnables dans les épreuves de sprint.

Tour de Normandie (2.2)

19 au 26/03/17

Les coureurs sélectionnés aux Championnats du Monde Piste Elite, dans des épreuves d'endurance se prépareront sur le Tour de Normandie. Compte tenu de la participation par équipe, il pourra être ajouté dans l'effectif un coureur membre du collectif Espoir Route.

Stage d'entraînement et d'évaluation U23-junior

Saint Quentin en Yvelines – avril/17

- 10 à 12 coureurs hommes et dames sont sélectionnables dans les épreuves d'endurance ;
- Prise en compte résultats sportifs antérieurs ;
- Proposition argumentée des CTR ;
- Coureurs identifiés du collectif suivant leur planification.

Stage d'entraînement et d'évaluation U23

Saint Quentin en Yvelines – 8 au 12/05/17

- 15 coureurs hommes et dames sont sélectionnables dans les épreuves d'endurance ;
- Prise en compte résultats sportifs antérieurs ;
- Coureurs identifiés du collectif suivant leur planification.

Stage d'entraînement et d'évaluation junior

Saint Quentin en Yvelines – 30/05 au 02/06/17

- 15 à 18 coureurs hommes et dames sont sélectionnables dans les épreuves d'endurance ;
- Prise en compte résultats sportifs antérieurs ;
- Coureurs identifiés du regroupement collectif large durant l'hiver 2016/2017;
- Coureurs identifiés suite au challenge national junior piste, à la journée de l'américaine, aux coupes de France Fenieux et aux premières épreuves régionales.
- Proposition argumentée des CTR ;

Stage d'entraînement et d'évaluation junior

Saint Quentin en Yvelines – 12 au 14/06/17

- 10 à 12 coureurs hommes et dames sont sélectionnables dans les épreuves d'endurance ;
- Coureurs identifiés du collectif espoir et élite suivant leur planification.

Stage d'entraînement et d'évaluation junior

Saint Quentin en Yvelines – 24/06 au 01/07/17

- 8 à 10 coureurs hommes et dames sont sélectionnables suivant les 2 premiers stages et les premières épreuves nationales dans les épreuves d'endurance ;

Stage d'entraînement et d'évaluation junior

Saint Quentin en Yvelines – 26/06 au 05/07/17

- 8 coureurs hommes et dames sont sélectionnables dans les épreuves de sprint ;

Stage de préparation aux Championnats d'Europe junior / U23

Saint Quentin en Yvelines – juillet/17

- 20 à 28 coureurs sélectionnés pour les Championnats d'Europe junior/espoir à l'issue des différents stages de sélection junior et espoir sont sélectionnables.

Le nombre peut être réduit si les performances chronométriques ne sont pas à la hauteur des objectifs lors des championnats d'Europe.

Stage de préparation aux Championnats du Monde Junior

Saint Quentin en Yvelines/Hyères – août/17

- 10 à 14 coureurs sélectionnés pour les Championnats du Monde junior à l'issue des différents stages de sélection junior et espoir sont sélectionnables.

Le nombre peut être réduit si les performances chronométriques ne sont pas à la hauteur des objectifs lors des championnats du Monde.

Stage d'entraînement et d'évaluation

Saint Quentin en Yvelines – 29/08 au 01/09/17

- 8 à 12 coureurs hommes et dames sont sélectionnables dans les épreuves d'endurance ;
- Prise en compte résultats sportifs antérieurs ;
- Coureurs identifiés du collectif suivant leur planification.
- Résultats sur les épreuves de classes internationales ;
- Résultats championnats d'Europe sur piste ;
- Résultats sur les épreuves nationales (coupe de France américaine, coupe de France DN).

Stage d'entraînement et d'évaluation

Saint Quentin en Yvelines – 19 au 24/09/17

- 12 à 14 coureurs hommes et dames sont sélectionnables dans les épreuves d'endurance ;

- Prise en compte résultats sportifs antérieurs ;
- Coureurs identifiés du collectif suivant leur planification.
- Résultats sur les épreuves de classes internationales ;
- Résultats championnats d'Europe sur piste ;
- Résultats sur les épreuves nationales (coupe de France américaine, coupe de France DN).

Regroupement national cadets

Saint Quentin en Yvelines – octobre/17

- 10 à 12 coureurs hommes sont sélectionnables à ce regroupement d'après les éléments suivants :
 - Résultats des tests d'évaluation réalisés par les CTR en cours d'année ;
 - Résultats sportifs 2017 et notamment des Championnats de France sur Piste et sur Route ;
 - Proposition argumentée des CTR.

Championnats du Monde Elite

Hong Kong (Chine) – 12 au 16 avril 2017

➔ Eligibilité de la nation :

L'équipe de France doit avoir participé à toutes les Coupes du monde ainsi qu'au championnat du monde junior précédent pour pouvoir participer aux Championnats du Monde. Egalement, pour participer à une discipline, la France doit avoir eu au minimum un représentant dans la discipline concernée lors des épreuves de Coupe du Monde.

➔ Eligibilité des coureurs :

Les critères de qualification aux Championnats du Monde dépendent du classement UCI à l'issue de la dernière Coupe du monde.

Dans l'ordre du classement UCI sur Piste, pour les épreuves individuelles Les premiers 2/3 des quotas sont alloués selon le Classement UCI sur Piste par Nations (2 coureurs qualifiés). Le dernier 1/3 des quotas est alloué selon le Classement UCI Individuel sur Piste aux nations n'ayant pas déjà obtenu de quota via le Classement UCI sur Piste par Nations. .

Pour les spécialités par équipes, les nations se qualifient dans l'ordre du total des points de leurs coureurs au classement UCI sur Piste, jusqu'au nombre maximum par spécialités fixé au tableau suivant.

Spécialité	Hommes	Femmes
Vitesse par équipes	12 équipes	12 équipes
Poursuite par équipes	12 équipes	12 équipes
Madison	12 équipes	12 équipes
Poursuite Individuelle	20	20
Course aux points	24	24
Scratch	24	24
Omnium	24	24
Vitesse	30	30
Keirin	24	24
KM / 500m	24	24

En plus des coureurs qualifiés par un classement UCI sur piste, selon les quotas indiqués ci-dessus, sont également qualifiés pour participer au championnat du monde élite, les champions olympiques (hommes et femmes) 2016, les champions du Monde (hommes et femmes) 2016 et les champions d'Europe (hommes et femmes) 2016 dans la spécialité concernée. Ils peuvent donc être sélectionnés.

La participation maximum par nation est la suivante :

Spécialité	Hommes	Femmes
Vitesse par équipes	3	2
Poursuite par équipes	4	4

Madison	2	2
Poursuite Individuelle	2	2
Course aux points	1	1
Scratch	1	1
Omnium	1	1
Vitesse	2	2
Keirin	2	2
KM / 500m	2	2

Pour participer aux Championnats du Monde, en outre, chaque coureur doit disposer d'un capital minimum de 250 points UCI dans l'épreuve concernée (olympique ou non). Cette disposition n'est pas valable pour la Poursuite individuelle et au KM/500m.

➔ **Critères de sélection nominative des sportifs titulaires et remplaçants:**

Sont sélectionnés les sportifs titulaires démontrant des qualités spécifiques propres à chaque épreuve permettant à la France d'obtenir des titres ou des médailles dans chacune des épreuves. A ce titre, les performances chronométriques de l'année en course, les performances lors des épreuves de Coupe du Monde et Championnats de l'année écoulée ainsi que sur différentes épreuves internationales de la saison en cours permettent de démontrer ces qualités et le niveau de capacité de performance du sportif.

Les coureurs doivent avoir participé aux différents regroupements et aux éventuels tests de sélections définis par les entraîneurs nationaux avec des objectifs chronométriques.

La sélection nominative prend en compte les objectifs des olympiades 2020 et 2024 et l'implication des sportifs dans le projet olympique.

La sélection nominative de l'Equipe de France peut ne pas être précisée par spécialité au moment de l'annonce de la sélection.

➔ **Vitesse par équipe**

1 seule équipe est sélectionnée. Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Finaliste ou ½ finaliste en vitesse par équipe aux Jeux Olympiques 2016 ;
- Finaliste en vitesse par équipe aux Championnats de Monde 2014, 2015 et 2016 ;
- Finaliste en vitesse par équipe aux Championnats d'Europe 2014, 2015 et 2016 ;
- Finaliste sur une Manche de la Coupe du Monde 2015, 2016 et 2017 ;
- Champion du Monde en vitesse par équipe Junior 2015 et 2016 ;
- Podium aux Championnats d'Europe en vitesse par équipe Espoir 2015 et 2016 ;
- Podium en vitesse ou keirin aux Championnats de France 2015 et 2016 ;
- Victoire en vitesse ou keirin sur une manche de Coupe de France 2016 ;
- Podium en vitesse ou keirin au Classement final de la Coupe de France.

Sont également sélectionnables les sportifs démontrant une performance chronométrique inférieure à 17,6 secondes pour les Hommes et 19,2 secondes pour les Femmes sur un tour départ arrêté en 2016.

Sont sélectionnables les sportifs sélectionnés nominativement dans une autre spécialité du sprint.

➔ Poursuite par Equipe :

1 seule équipe est sélectionnée. L'équipe de France doit se situer dans le top 12 mondial (hors équipes championnes continentales). Sont sélectionnables les sportifs permettant de confirmer une régularité autour du temps au tour permettant de viser le top 6 des nations pour les hommes et le top 10 pour les femmes (les coureurs devront montrer leurs capacités à réaliser les performances chronométriques suivantes sur 3 relais longs) :

- Homme : 3'57 soit 14''4 au tour ;
- Femme : 4'29 soit 16''4 au tour.

➔ Américaine :

1 seule équipe est sélectionnée. L'équipe de France devra se situer dans le top 12 du ranking UCI pour être qualifiée. Sont sélectionnables les sportifs ayant obtenu des top 5 dans les épreuves internationales sur les compétitions de référence (Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe, Coupes du Monde) en américaine et lors des courses en peloton. La capacité de performance s'évaluera également au travers de la complémentarité de l'équipe formée afin d'envisager une médaille dans cette épreuve.

➔ Omnium :

1 seul coureur par nation peut être sélectionné. L'équipe de France doit se situer dans le top 24 mondial. Sont sélectionnables les sportifs ayant confirmé des Top 5 dans les épreuves internationales sur l'olympiade précédente (Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe, Coupes du Monde) en Omnium ainsi que sur les épreuves en peloton (Championnats du Monde, Championnats d'Europe, Coupes du Monde, Classes 1).

➔ Vitesse individuelle

2 coureurs par nation au maximum sont sélectionnés. Un coureur français doit avoir participé à cette épreuve en particulier à au moins une manche de la Coupe du Monde de la saison. Pour être éligible, le coureur doit avoir gagné, pour l'épreuve individuelle en particulier, au moins 250 points dans le Classement UCI sur Piste respectif à l'issue de la dernière manche de la Coupe du Monde correspondante.

Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Top 6 en vitesse aux Jeux Olympiques 2016 ;
- Finaliste ou ½ finaliste en vitesse dans une épreuve de Coupe du Monde 2016/2017 ;

- Top 6 en vitesse aux Championnats de Monde 2015 et 2016 ;
- Finaliste ou ½ finaliste en vitesse aux Championnats d'Europe Elite 2015 et 2016 ;
- Champion du Monde en vitesse Junior 2015 et 2016 ;
- Podium aux Championnats d'Europe en vitesse Espoir 2015 et 2016 ;
- Podium en vitesse aux Championnats de France 2015 et 2016 ;
- Victoire en vitesse sur une manche de Coupe de France 2016 ;
- Podium en vitesse au Classement final de la Coupe de France.

Sont également sélectionnables les sportifs démontrant une performance chronométrique inférieure à 10,1 secondes pour les Hommes et 11,2 secondes dans l'épreuve du 200 m lancé en 2016.

Sont sélectionnables les sportifs sélectionnés nominativement dans une autre spécialité du sprint.

➔ Keirin

2 coureurs par nation au maximum sont sélectionnés. Un coureur français doit avoir participé à cette épreuve en particulier à au moins une manche de la Coupe du Monde de la saison. Pour être éligible, le coureur doit avoir gagné, pour l'épreuve individuelle en particulier, au moins 250 points dans le Classement UCI sur Piste respectif à l'issue de la dernière manche de la Coupe du Monde correspondante.

Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Top 8 en keirin aux Jeux Olympiques 2016 ;
- Finaliste en keirin dans une épreuve de Coupe du Monde 2016/2017 ;
- Top 8 au keirin aux Championnats de Monde 2015 et 2016 ;
- Finaliste en keirin aux Championnats d'Europe Elite 2014, 2015 et 2016 ;
- Champion du Monde en keirin Junior 2015 et 2016 ;
- Podium aux Championnats d'Europe en keirin Espoir 2015 et 2016 ;
- Podium en keirin aux Championnats de France 2015 et 2016 ;
- Victoire en keirin sur une manche de Coupe de France 2016 ;
- Podium en keirin au Classement final de la Coupe de France.

Sont également sélectionnables les sportifs sélectionnés nominativement dans une autre spécialité du sprint.

➔ Poursuite individuelle :

2 coureurs par nation peuvent être sélectionnés si la nation se situe dans le top 8 du ranking UCI. 1 coureur par nation peut être sélectionné si la nation se situe dans le top 15 du ranking UCI. Les champions d'Europe Elite sont qualifiés nominativement et donc sélectionnables.

Sont sélectionnables les sportifs participant prioritairement à la poursuite par équipe, disposant d'expériences internationales sur les compétitions de référence (Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe, Coupes du Monde) et ayant réalisé au minimum les performances chronométriques durant l'année précédant les Championnats du Monde :

- 4 min 22 sec pour les hommes ;
- 3 min 36 sec pour les femmes .

➔ Course aux Points :

1 coureur par nation peut être sélectionné si la nation se situe dans le top 24 du ranking UCI. Le coureur participant doit disposer d'un capital de 250 points UCI en course aux points.

Sont sélectionnables les sportifs ayant obtenu des top 5 dans les épreuves internationales sur les compétitions de référence (Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe, Coupes du Monde) en course aux points et lors des courses en peloton

➔ Scratch :

1 coureur par nation peut être sélectionné si la nation se situe dans le top 24 du ranking UCI. Le coureur participant devra disposer d'un capital de 250 points UCI en scratch.

Sont sélectionnables les sportifs ayant obtenu des top 5 dans les épreuves internationales sur les compétitions de référence (Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe, Coupes du Monde) en scratch et lors des courses en peloton

➔ Kilomètre / 500 m

2 coureurs par nation au maximum sont sélectionnés. Un coureur français doit avoir participé à cette épreuve en particulier à au moins une manche de la Coupe du Monde de la saison. Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Top 8 au KM/500m aux Championnats de Monde 2015 et 2016 ;
- *Top 6 en KM/500m dans une épreuve de Coupe du Monde 2016/2017 (en attente de validation des réformes de l'UCI) ;*
- Top 4 au KM/500m aux Championnats d'Europe Elite 2015 et 2016 ;
- Champion du Monde au KM/500m Junior 2015 et 2016 ;
- Podium aux Championnats d'Europe Espoir au KM/500m Espoir 2015 et 2016 ;
- Podium au KM/500m aux Championnats de France 2014, 2015 et 2016 ;
- Victoire au KM/500m sur une manche de Coupe de France 2016 ;
- Podium au KM/500m au Classement final de la Coupe de France.

Sont également sélectionnables les sportifs démontrant une performance chronométrique inférieure à 1 min02'' pour les Hommes au KM et 34,06 sec pour les féminines au 500m en 2016-2017.

Sont sélectionnables les sportifs sélectionnés nominativement dans une autre spécialité du sprint.

Coupes du Monde

4 au 6 Novembre 2016 - Glasgow (Ecosse)

11 au 13 novembre 2016 - Apeldoorm (Pays Bas)

17 au 19 février 2017 - Cali (Colombie)

25 au 26 février 2017 - Los Angeles (USA)

Une équipe de France est constituée sur les différentes épreuves de Coupes de Monde 2016/2017.

Ces compétitions revêtent plusieurs objectifs :

- Préparation aux Jeux Olympiques 2020-2024.
- Préparation internationale aux Championnats du Monde ;
- Eligibilité de la France aux Championnats du Monde permettant d'être classée par discipline :
 - Top 12 des nations en vitesse par Equipes, Poursuite par Equipes et Madison ;
 - Top 30 des nations en vitesse individuelle ;
 - Top 24 des nations en keirin, omnium, course aux points, scratch et KM/500m.

A ce titre, l'équipe de France sera composée de sportifs disposant d'un profil international, d'une condition globale permettant de contribuer au classement de la France et d'une aptitude à préparer les Championnats du Monde 2017.

Dans chaque épreuve individuelle, le coureur doit disposer d'un capital minimum de 250 points UCI dans la spécialité au moment de l'engagement.

La participation maximum par nation est la suivante :

Spécialité	Hommes	Femmes
Vitesse par équipes	3	2
Poursuite par équipes	4	4
Madison	2	2
Poursuite Individuelle	2	2
Course aux points	1	1
Scratch	1	1
Omnium	1	1
Vitesse	2	2
Keirin	2	2
KM / 500m	2	2

➔ Critères de sélection nominative des sportifs titulaires et remplaçants:

Sont sélectionnés les sportifs titulaires démontrant des qualités spécifiques aux épreuves spécifiques permettant à la France d'obtenir des titres ou des médailles dans chacune des épreuves.

Le niveau de performance et la capacité à améliorer celui-ci dans la préparation terminale sera jugée jusqu'aux Championnats d'Europe Elite 2016, à partir duquel la sélection nominative est annoncée pour les deux premières épreuves. Les coureurs doivent participer aux différents regroupements et aux éventuels tests de sélections définis par les entraîneurs nationaux avec des objectifs chronométriques pour être sélectionnés. Pour les deux épreuves suivantes, les performances chronométriques et les performances sur les épreuves internationales durant les mois précédents l'épreuve permettra de juger de cette capacité de performance.

La sélection nominative s'appuie sur la capacité de performance à long terme du sportif et sa perspective à pouvoir intégrer une liste large d'athlètes en vue des Jeux Olympiques 2020 et 2024 et l'implication des sportifs dans le projet olympique.

La sélection nominative de l'Equipe de France peut ne pas être précisée par spécialité au moment de l'annonce de la sélection.

➔ Vitesse par équipe

1 seule équipe est sélectionnée. Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Finaliste ou ½ finaliste en vitesse par équipe aux Jeux Olympiques 2016 ;
- Finaliste en vitesse par équipe aux Championnats de Monde 2014, 2015 et 2016 ;
- Finaliste en vitesse par équipe aux Championnats d'Europe Elite 2014, 2015 et 2016 ;
- Champion du Monde en vitesse par équipe Junior 2015 et 2016 ;
- Champion d'Europe en vitesse par équipe Espoir 2015 et 2016 ;
- Podium en vitesse ou keirin aux Championnats de France 2014, 2015 et 2016 ;
- Victoire en vitesse ou keirin sur une manche de Coupe de France 2016 ;
- Podium en vitesse ou keirin au Classement final de la Coupe de France.

Sont également sélectionnables les sportifs démontrant une performance chronométrique inférieure à 17,7 secondes pour les Hommes et 19,2 secondes pour les Femmes sur un tour départ arrêté.

Sont sélectionnables les sportifs sélectionnés nominativement dans une autre spécialité du sprint.

➔ Poursuite par Equipe :

1 seule équipe est sélectionnée. Sont sélectionnables les sportifs permettant de confirmer une régularité autour du temps au tour permettant de viser le top 6 des nations pour les hommes et le top 10 pour les femmes (les coureurs devront montrer leurs capacités à réaliser les performances chronométriques suivantes sur 3 relais long)

- Homme : 4 min 00,0 sec soit 14,6 sec au tour ;
- Femme : 4 min 32,0 sec soit 16,6 sec au tour.

➔ Américaine :

1 seule équipe est sélectionnée. Seront sélectionnables les sportifs ayant obtenu des top 8 dans les épreuves internationales sur les compétitions de référence (Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe, Coupes du Monde) en américaine et lors des courses en peloton. La capacité de performance s'évaluera également au travers de la complémentarité de l'équipe formée afin d'envisager une médaille dans cette épreuve.

⇒ Omnium :

1 coureur par nation au maximum est sélectionné. Le sportif doit disposer d'un capital de 250 points UCI à l'ouverture des engagements. Sont sélectionnables les sportifs ayant confirmé des Top 5 dans les épreuves internationales sur l'olympiade précédente (Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe, Coupes du Monde) en Omnium ainsi que sur les épreuves en peloton (Championnats du Monde, Championnats d'Europe, Coupes du Monde, Classes 1).

⇒ Vitesse individuelle

2 coureurs par nation au maximum sont sélectionnés. Pour être éligible, chaque coureur doit avoir au minimum 250 points dans la spécialité à l'ouverture des engagements. Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Finaliste ou ½ finaliste en vitesse aux Jeux Olympiques 2016 ;
- Finaliste ou ½ finaliste en vitesse aux Championnats de Monde 2014, 2015 et 2016 ;
- Finaliste ou ½ finaliste en vitesse aux Championnats d'Europe Elite 2014, 2015 et 2016 ;
- Finaliste ou ½ finaliste sur une Manche de la Coupe du Monde 2015 et 2016 ;
- Champion du Monde en vitesse Junior 2015 et 2016 ;
- Podium aux Championnats d'Europe en vitesse Espoir 2015 et 2016 ;
- Podium en vitesse aux Championnats de France 2014, 2015 et 2016 ;
- Victoire en vitesse sur une manche de Coupe de France 2016 ;
- Podium en vitesse au Classement final de la Coupe de France.

Sont également sélectionnables les sportifs démontrant une performance chronométrique inférieure à 10,2 secondes pour les Hommes et 11,3 secondes dans l'épreuve du 200 m lancé.

Sont sélectionnables les sportifs sélectionnés nominativement dans une autre spécialité du sprint.

⇒ Keirin

1 coureur par nation au maximum est sélectionné. Pour être éligible, chaque coureur doit avoir le au minimum 250 points dans la spécialité à l'ouverture des engagements. Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Finaliste ou ½ finaliste en keirin aux Jeux Olympiques 2016 ;
- Finaliste ou ½ finaliste en keirin aux Championnats de Monde 2014, 2015 et 2016 ;
- Finaliste en keirin aux Championnats d'Europe Elite 2014, 2015 et 2016 ;
- Finaliste sur une Manche de la Coupe du Monde 2015 et 2016 ;

- Champion du Monde en keirin Junior 2015 et 2016 ;
- Podium aux Championnats d'Europe en keirin Espoir 2015 et 2016 ;
- Podium en keirin aux Championnats de France 2014, 2015 et 2016 ;
- Victoire en keirin sur une manche de Coupe de France 2016 ;
- Podium en keirin au Classement final de la Coupe de France.

Sont également sélectionnables les sportifs sélectionnés nominativement dans une autre spécialité du sprint.

➔ Scratch :

1 coureur par nation au maximum est sélectionné. Pour être éligible, chaque coureur doit avoir au minimum 250 points dans la spécialité à l'ouverture des engagements. Sont sélectionnables les sportifs ayant obtenu des top 10 dans les épreuves internationales sur les compétitions de référence (Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe, Coupes du Monde) en scratch et lors des courses en peloton.

➔ Poursuite individuelle :

1 coureur par nation au maximum sera sélectionné. Pour être éligible, chaque coureur doit avoir au minimum 250 points dans la spécialité à l'ouverture des engagements. Sont sélectionnables les sportifs participant prioritairement à la poursuite par équipe, disposant d'expérience s internationales sur les compétitions de référence (Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe, Coupes du Monde) et ayant réalisé au minimum les performances chronométriques durant l'année précédant les Championnats du Monde :

- 4 min 28 sec pour les hommes ;
- 3 min 40 sec pour les femmes.

Sont sélectionnés nominativement les sportifs qui entreront prioritairement dans l'objectif de la stratégie olympique en poursuite par équipes, puis ceux qui permettront d'envisager une médaille dans cette épreuve.

➔ Course aux Points :

1 coureur par nation au maximum est sélectionné. Pour être éligible, chaque coureur doit avoir au minimum 250 points dans la spécialité à l'ouverture des engagements. Sont sélectionnables les sportifs ayant obtenu des top 10 dans les épreuves internationales sur les compétitions de référence (Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe, Coupes du Monde) en course aux points et lors des courses en peloton

➔ Elimination :

1 coureur par nation au maximum est sélectionné. Pour être éligible, chaque coureur doit avoir au minimum 250 points dans la spécialité à l'ouverture des engagements. Sont sélectionnables les sportifs ayant obtenu des top 10 dans les épreuves internationales sur les compétitions de référence (Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe, Coupes du Monde) en élimination et lors des courses en peloton.

➔ Kilomètre / 500 m

2 coureurs par nation au maximum sont sélectionnés. Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Top 8 au KM/500m aux Championnats de Monde 2014, 2015 et 2016 ;
- Top 8 au KM/500m aux Championnats d'Europe Elite 2014, 2015 et 2016 ;
- Champion du Monde au KM/500m Junior 2015 et 2016 ;
- Podium aux Championnats d'Europe au KM/500m Espoir 2015 et 2016 ;
- Podium au KM/500m aux Championnats de France 2014, 2015 et 2016 ;
- Victoire au KM/500m sur une manche de Coupe de France 2016 ;
- Podium au KM/500m au Classement final de la Coupe de France.

Sont également sélectionnables les sportifs démontrant une performance chronométrique inférieure à 1 min02,05sec pour les Hommes au KM et 34,06 sec secondes pour les féminines au 500 m en 2016.

Sont sélectionnables les sportifs sélectionnés nominativement dans une autre spécialité du sprint.

Championnats d'Europe Elite

Berlin (Allemagne) – 18 au 22 octobre 2017

➔ Critères de sélection nominative des sportifs titulaires et remplaçants :

Sont sélectionnés les sportifs démontrant des qualités spécifiques dans chaque discipline afin de permettre à la France d'obtenir des titres et podiums dans chaque spécialité.

Les coureurs doivent avoir participé aux différents regroupements et aux tests de sélections définis par les entraîneurs nationaux avec des objectifs chronométriques.

La sélection nominative de l'Equipe de France peut ne pas être précisée par spécialité au moment de l'annonce de la sélection.

La participation maximale pour la France est la suivante, sous réserve d'absence de modification réglementaire (UCI et/ou UEC) :

Spécialité	Hommes	Femmes
Poursuite Individuelle	2	2
Poursuite par équipes	4 (1éq)	4 (1éq)
Course aux points	1	1
Elimination	1	1
Scratch	1	1
Omnium	1	1
Madison	2 (1éq)	2 (1éq)
Vitesse Individuelle	2	2
Vitesse par équipes	3 (1éq)	2 (1éq)
Keirin	2	2
KM / 500m	2	2

➔ Vitesse par équipe

1 seule équipe est sélectionnée. Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Top 4 en vitesse par équipe, vitesse, keirin ou KM aux Championnats de Monde 2016 et 2017 ;
- Top 4 en vitesse par équipe, vitesse, keirin ou KM aux Championnats d'Europe 2015 et 2016 ;
- Champion du Monde en vitesse par équipe Junior 2015, 2016 et 2017 ;
- Top 3 en vitesse par équipe, vitesse, keirin ou KM aux championnats d'Europe Espoir 2016 et 2017 ;
- Podium en vitesse, keirin ou KM aux Championnats de France 2017 ;
- Podium en vitesse ou keirin sur une manche de Coupe de France 2017 ;

- Podium en vitesse ou keirin au Classement final de la Coupe de France

Sont également sélectionnables les sportifs démontrant une performance chronométrique inférieure à 17,7 secondes pour les Hommes et 19,2 secondes pour les Femmes sur un tour 250m, départ arrêté en 2017.

Sont sélectionnables les sportifs sélectionnés nominativement dans une autre spécialité du sprint.

➔ Poursuite par Equipe :

1 seule équipe est sélectionnée. Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Performances mondiales réalisées lors des 2 hivers précédents et notamment sur les championnats internationaux et coupes du monde ;
- critères de régularité de l'équipe autour de 14''5 / tour (3'58') pour les hommes (permettant de viser un podium au championnat d'Europe pour les garçons) et 16''5 /tour (4'30) pour les femmes ;
- Performances réalisées lors du championnat d'Europe espoir de l'année en cours et de l'année n-1 ;
- Performances chronométriques et résultats sur les championnats de France élite 2015/ 2016 et 2017 (dans la spécialité poursuite).

➔ Américaine :

1 seule équipe est sélectionnée. Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur l'olympiade précédente dans les épreuves de référence (JO, CM, CDM, CE) en américaine et sur les autres courses en peloton;
- Top 5 lors du championnat d'Europe Espoir de l'année ;
- Podium lors des épreuves de classe 1 et aux Championnats de France en 2015/2016 et 2017 en course aux points, scratch et américaine.

Sont sélectionnables les sportifs sélectionnés nominativement dans une autre spécialité d'endurance.

➔ Omnium :

1 coureur par nation au maximum est sélectionné. Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion d'Europe sortant de la spécialité ;

- Expériences internationales en omnium sur l'olympiade précédente dans les épreuves de référence (JO, CM, CDM, CE) ;
- Performances réalisées lors du championnat d'Europe Espoir en omnium et dans un second temps en courses en peloton ;
- Performances réalisées lors des épreuves de classe 1 identifiées de l'année en cours ;
- Performances réalisés lors des Championnats de France en Omnium 2015/2016/2017.

➔ Vitesse individuelle

2 coureurs par nation au maximum sont sélectionnés. Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Finaliste ou ½ finaliste en vitesse aux Championnats de Monde 2016 et 2017 ;
- Finaliste ou ½ finaliste en vitesse aux Championnats d'Europe 2015 et 2016 ;
- Finaliste (place 1 et 2) en vitesse Junior 2015, 2016 et 2017;
- Top 4 des championnats d'Europe en vitesse Espoir 2015, 2016 et 2017;
- Podium en vitesse aux Championnats de France Elite 2017 ;
- Podium en vitesse sur une manche de Coupe de France 2017 ;
- Podium en vitesse au Classement final de la Coupe de France.

Sont également sélectionnables les sportifs démontrant une performance chronométrique inférieure à 10,1 secondes pour les Hommes et 11,3 secondes dans l'épreuve du 200 m lancé en 2017.

Sont sélectionnables les sportifs sélectionnés nominativement dans une autre spécialité du sprint.

➔ Keirin

2 coureurs par nation au maximum sont sélectionnés. Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Finaliste ou ½ finaliste en keirin aux Championnats de Monde 2016 et 2017 ;
- Finaliste ou ½ finaliste en keirin aux Championnats d'Europe t 2015 et 2016 ;
- Podium au championnat du Monde en keirin Junior 2015, 2016 et 2017;
- Top 4 des championnats d'Europe en keirin Espoir 2015, 2016 et 2017;
- Podium en keirin aux Championnats de France Elite 2017 ;
- Podium en keirin sur une manche de Coupe de France 2017 ;
- Podium en keirin au Classement final de la Coupe de France.

Sont également sélectionnables les sportifs sélectionnés nominativement dans une autre spécialité du sprint.

➔ Scratch :

1 coureur par nation au maximum est sélectionné. Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur l'olympiade précédente dans les épreuves de référence (JO, CM, CDM, CE) en scratch et sur les autres courses en peloton;
- Top 5 lors du championnat d'Europe Espoir de l'année ;
- Podium lors des épreuves de classe 1 et aux Championnats de France en 2015/2016 et 2017 en course aux points, scratch et américaine;

Sont sélectionnables les sportifs sélectionnés nominativement dans une autre spécialité d'endurance

➔ Poursuite individuelle :

2 coureurs par nation au maximum sont sélectionnés. Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur l'olympiade précédente dans les épreuves de référence (JO, CM, CDM, CE) ;
- Performance chronométrique depuis 2015 :
 - 4''23 pour les hommes (3'22 pour coureurs juniors en 2017)
 - 3''42 pour les femmes (2'28 pour les coureurs juniors en 2017)
- Top 5 lors du championnat d'Europe Espoir de l'année et année n-1 ;
- Podium lors des Championnats de France depuis 2015;

Sont sélectionnables les sportifs sélectionnés nominativement dans une autre spécialité d'endurance

➔ Course aux Points :

1 coureur par nation au maximum est sélectionné. Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur l'olympiade précédente dans les épreuves de référence (JO, CM, CDM, CE) en course aux points et sur les autres courses en peloton;
- Top 5 lors du championnat d'Europe Espoir de l'année ;
- Podium lors des épreuves de classe 1 et aux Championnats de France depuis 2015 en course aux points, scratch et américaine;

Sont sélectionnables les sportifs sélectionnés nominativement dans une autre spécialité d'endurance

➔ Elimination :

1 coureur par nation au maximum est sélectionné. Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur l'olympiade précédente dans les épreuves de référence (JO, CM, CDM, CE) en élimination et sur les autres courses en peloton;
- Top 5 lors du championnat d'Europe Espoir de l'année ;
- Podium lors des épreuves de classe 1 et aux Championnats de France depuis 2015 en course aux points, scratch et américaine;

Sont sélectionnables les sportifs sélectionnés nominativement dans une autre spécialité d'endurance

➤ Kilomètre / 500 m

2 coureurs par nation au maximum sont sélectionnés. Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Top 8 au KM/500m aux Championnats de Monde 2016 et 2017 ;
- Top 6 au KM/500m aux Championnats d'Europe 2016;
- Podium au Championnat du Monde au KM/500m Junior 2016 et 2017 ;
- Podium au Championnat d'Europe Espoir au KM/500m 2016 et 2017 ;
- Podium au KM/500m aux Championnats de France Elite 2017 ;
- Podium au KM/500m sur une manche de Coupe de France 2017 ;
- Podium au KM/500m au Classement final de la Coupe de France.

Sont également sélectionnables les sportifs démontrant une performance chronométrique inférieure à 1 min02,50 sec pour les Hommes au KM et 34,0 sec pour les féminines au 500 m en 2017.

Sont sélectionnables les sportifs sélectionnés nominativement dans une autre spécialité du sprint.

Championnats du Monde Junior

Shenyang (Chine) – 23 au 27 août 2017

➔ Critères de sélection nominative des sportifs titulaires et remplaçants :

Sont sélectionnés les coureurs ayant participé aux différents regroupements et aux tests de sélections définis par les entraîneurs nationaux avec des objectifs chronométriques, le cas échéant ;

Sont sélectionnés les coureurs ayant obtenu des résultats internationaux de référence durant l'année 2015 et ayant confirmé au travers des regroupements nationaux ou des épreuves nationales, leur capacité de performance durant le début d'année 2017 ;

Sont sélectionnés nominativement, les sportifs sélectionnables dans plusieurs spécialités qui démontrent une capacité de performance sur celles-ci. Cette sélection nominative s'appuiera également sur la capacité de performance à long terme de le sportif et sa perspective à pouvoir intégrer une liste large d'athlètes en vue des Jeux Olympiques 2020 et 2024 ;

La sélection nominative de l'Equipe de France peut ne pas être précisée par spécialité au moment de l'annonce de la sélection.

La participation maximale pour la France est la suivante, sous réserve d'absence de modification réglementaire (UCI et/ou UEC) :

Spécialité	Hommes	Femmes
Poursuite par équipes	4 (1éq)	4 (1éq)
Vitesse par équipes	3 (1éq)	2 (1éq)
Madison	2 (1éq)	2 (1éq)
Vitesse Individuelle	2	2
Keirin	2	2
Omnium	1	1
KM / 500 m	2	2
Poursuite Individuelle	2	2
Course aux points	1	1
Elimination	1	1
Scratch	1	1

Lors de la proposition de sélection nominative, une attention particulière au programme individuel de chaque sportif, et notamment de l'enchaînement des compétitions et stages sera apportée afin de préparer au mieux les Championnats du Monde, permettant à la France d'obtenir des titres et podiums sur cette échéance sportive.

➔ Vitesse par équipe

1 seule équipe est sélectionnée. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Podium en vitesse par équipe aux Championnats de Monde 2016 ;
- Podium en vitesse par équipe aux Championnats d'Europe 2016 et 2017 ;
- Podium en vitesse, keirin ou Kilomètre aux Championnats de France 2015, 2016 et 2017.

Sont également sélectionnables les athlètes démontrant une performance chronométrique inférieure à 18,5 sec pour les hommes sur 250m départ arrêté et inférieur et 20,5 sec pour les femmes, à 10''8 pour les hommes sur 200m lancé et 12,0 sec pour les femmes, à 1min 05,50sec sur le kilomètre et inférieur à 37,0 sec sur 500m pour les femmes.

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité du sprint.

➔ Poursuite par Equipe :

1 seule équipe est sélectionnée. Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Expériences internationales sur les compétitions de référence (CE, CDM, CM) en 2016 ;
- Test de sélection réalisé lors du stage de sélection (mai et juin 2017) et performances chronométriques durant l'année ;
- Critères de régularité autour du temps au tour pour viser top 4 des nations (les coureurs devront démontrer les capacités à réaliser les performances chronométriques suivantes sur 4 relais) :
 - Homme : 15,0 sec (4 min 06) ;
 - Femme : 16,9 sec pour les juniors (4 min 36) ;
- Performances chronométriques et résultats sur les championnats de France (dans la spécialité poursuite et autres).

➔ Américaine :

1 seule équipe est sélectionnée. Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion du Monde sortant de la spécialité ;
- Finaliste d'une épreuve en peloton piste des Championnats du Monde ou d'Europe en 2016 ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (CE, CM) de l'année 2016 ;
- Podium au Championnat de France 2017 ;
- Podium à la journée de l'américaine 2017;
- Podium au Challenge National Junior Piste 2017;
- Champion de France cadet 2017.

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité d'endurance.

⇒ Omnium :

1 coureur par nation au maximum est sélectionné. Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion du Monde sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (CE, CM) de l'année 2016 ;
- Test de sélection réalisé lors du stage de sélection (mai et juin) ;
- Performances réalisées lors de la Coupe de France junior piste et de la Coupe de France de l'américaine.

⇒ Vitesse individuelle

2 coureurs par nation au maximum sont sélectionnés. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Podium en vitesse aux Championnats de Monde 2016 ;
- Podium en vitesse aux Championnats d'Europe 2016 et 2017 ;
- Podium en vitesse ou keirin aux Championnats de France 2015, 2016 et 2017.

Sont également sélectionnables les athlètes démontrant une performance chronométrique inférieure à 10,8 sec pour les hommes sur 200m lancé et 12,0 sec pour les femmes.

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité du sprint.

⇒ Keirin

2 coureurs par nation au maximum sont sélectionnés. Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Podium en vitesse ou keirin aux Championnats de Monde 2016 ;
- Podium en vitesse ou keirin aux Championnats d'Europe 2016 et 2017 ;
- Podium en vitesse ou keirin aux Championnats de France 2015, 2016 et 2017.

Sont également sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité du sprint.

⇒ Kilomètre / 500 m

2 coureurs par nation au maximum sont sélectionnés

Sont sélectionnables les athlètes ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Podium en vitesse ou KM/500 m aux Championnats de Monde 2016 ;
- Podium en vitesse ou KM/500 m aux Championnats d'Europe 2016 et 2017 ;
- Podium en vitesse ou KM/500 m aux Championnats de France 2015, 2016 et 2017.

Sont également sélectionnables les athlètes démontrant une performance chronométrique inférieure à 1 min 05,50 sec sur le kilomètre et inférieure à 37,0 sec sur 500m pour les femmes.

➔ Scratch :

1 coureur par nation au maximum est sélectionné. Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion du Monde sortant de la spécialité ;
- Finaliste d'une épreuve en peloton piste des Championnats du Monde ou d'Europe en 2016 ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (CE, CM) de l'année 2016 ;
- Podium au Championnat de France 2017 ;
- Podium à la Coupe de France l'américaine 2017;
- Podium à la Coupe de France Junior Piste 2017;
- Champion de France cadet 2016.

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité d'endurance.

➔ Poursuite individuelle :

2 coureurs par nation au maximum sont sélectionnés. Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion du Monde sortant de la spécialité ;
- Performance chronométrique en 2016 et 2017 pour viser le top 6 mondial *et/ou* les coureurs devront démontrer les capacités à réaliser les performances chronométriques suivantes :
 - 3min 20 sec pour les hommes ;
 - 2 min 26 sec pour les femmes ;
- Performances réalisées lors du championnat de France de poursuite individuelle et des stages de sélections ;
- Coureurs sélectionnés nominativement au sein de la poursuite par équipe.

➔ Course aux Points :

1 coureur par nation au maximum est sélectionné. Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion du Monde sortant de la spécialité ;
- Finaliste d'une épreuve en peloton piste des Championnats du Monde ou d'Europe en 2016 ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (CE, CM) de l'année 2016 ;
- Podium au Championnat de France 2017 ;
- Podium à la Coupe de France l'américaine 2017;
- Podium à la Coupe de France Junior Piste 2017;
- Champion de France cadet 2016.

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité d'endurance.

➔ Elimination :

1 coureur par nation au maximum est sélectionné. Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion du Monde sortant de la spécialité ;
- Finaliste d'une épreuve en peloton piste des Championnats du Monde ou d'Europe en 2016 ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (CE, CM) de l'année 2016 ;
- Podium au Championnat de France 2017 ;
- Podium à la Coupe de France l'américaine 2017;
- Podium à la Coupe de France Junior Piste 2017;
- Champion de France cadet 2016.

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité d'endurance.

Championnats d'Europe Junior / Espoir

Lieu à officialiser – 19 au 23 juillet 2017

➔ Critères de sélection nominative des sportifs titulaires et remplaçants :

Sont sélectionnés les coureurs ayant participé aux différents regroupements et aux tests de sélections définis par les entraîneurs nationaux avec des objectifs chronométriques, le cas échéant ;

Le sélectionneur effectue son choix parmi les sportifs sélectionnables dans l'intérêt de la performance de l'Equipe de France.

Compte tenu de l'enchaînement des échéances internationales, et de l'objectif prioritaire donné au championnat du monde junior, la représentation de coureurs juniors de l'Equipe de France se fera dans une optique de formation avec une éventuelle majorité de junior 1^{ère} année mais aussi de jeunes espoirs ;

Sont sélectionnés les coureurs ayant obtenu des résultats internationaux de référence durant les années précédentes et ayant confirmé au travers des regroupements nationaux ou des épreuves nationales, leur capacité de performance durant le début d'année 2017 ;

Sont sélectionnés nominativement, les sportifs sélectionnables dans plusieurs spécialités qui démontrent une capacité de performance sur celles-ci. Cette sélection nominative s'appuiera également sur la capacité de performance à long terme de le sportif et sa perspective à pouvoir intégrer une liste large d'athlètes en vue des Jeux Olympiques 2020 et 2024 ;

La sélection nominative de l'Equipe de France peut ne pas être précisée par spécialité au moment de l'annonce de la sélection.

La participation maximale pour la France est la suivante, sous réserve d'absence de modification réglementaire (UCI et/ou UEC) :

Spécialité	Hommes	Femmes
Poursuite par équipes	4 (1éq)	4 (1éq)
Vitesse par équipes	3 (1éq)	2 (1éq)
Madison	2 (1éq)	2 (1éq)
Vitesse Individuelle	2	2
Keirin	2	2
Omnium	1	1
KM / 500 m	2	2
Poursuite Individuelle	2	2
Course aux points	1	1
Elimination	1	1
Scratch	1	1

➔ Epreuves de sprint

Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants pour les **Juniors** :

- Top 8 d'une épreuve de Sprint Elite à la Coupe de France Piste 2016 et 2017 ;
- Top 5 aux Championnats de France d'une épreuve de Sprint Junior en 2015 et 2016;
- Podium aux Championnats de France d'une épreuve de Sprint Cadet en 2015 et 2016.
- Top 5 aux Championnats d'Europe ou Monde d'une épreuve de Sprint en 2015 et 2016.

Sont également sélectionnables les athlètes démontrant une performance chronométrique inférieure à 18,5 sec pour les hommes sur 250m départ arrêté et inférieur et 20,5 sec pour les femmes, à 10,8 sec pour les hommes sur 200m lancé et 12,0 sec pour les femmes, à 1 min 05,50 sec sur le kilomètre et inférieur à 37,00 sec sur 500m pour les femmes.

Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants pour les **Espoirs** :

- Top 5 d'une épreuve de Sprint Elite à la Coupe de France Piste 2016 ;
- Top 5 aux Championnats de France d'une épreuve de Sprint Elite en 2015 ;
- Podium aux Championnats de France d'une épreuve de Sprint Junior en 2015 ;
- Top 5 aux Championnats d'Europe ou Monde d'une épreuve de Sprint en 2014, 2015 ou 2016.

Sont également sélectionnables les athlètes démontrant une performance chronométrique inférieure à 18,0 sec pour les hommes sur 250m départ arrêté et inférieur et 20,0 sec pour les femmes, à 10,4 sec pour les hommes sur 200m lancé et 11,6 sec pour les femmes, à 1 min 03 sec sur le kilomètre et inférieur à 35 sec sur 500m pour les femmes.

➔ Poursuite par Equipe :

1 seule équipe est sélectionnée par catégorie. Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Expériences internationales sur les compétitions de référence (JO, CE, CDM, CM) sur l'olympiade précédente ;
- Test de sélection réalisé lors du stage de sélection et performances chronométriques durant l'année ;
- Critères de régularité autour du temps au tour pour viser top 4 des nations (les coureurs devront démontrer les capacités à réaliser les performances chronométriques suivantes sur 4 relais) :
 - Hommes : 14,7 sec pour les **espoirs** soit un temps final de 4 min 01 sec ; 15,2 sec pour les **juniors** soit un temps final de 4 min 10 sec ;
 - Femmes : 16,7 sec pour les **espoirs** soit un temps final de 4 min 34 sec 17,1 sec pour les **juniors** soit un temps final de 4 min 40 sec
- Performances chronométriques et résultats sur les championnats de France 2016 et 2017 (dans la spécialité poursuite et autres).

➔ Américaine :

1 équipe au maximum est sélectionnée par catégorie. Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (JO, CDM, CE, CM) sur l'olympiade précédente en américaine et sur les courses en peloton ;
- Performances réalisées lors du championnat de France depuis 2015, de la journée de l'américaine puis des épreuves nationales identifiées (challenge national) ;
- Top 5 lors des épreuves de classe 1 dans les discipline de l'américaine, de la course aux points et du scratch pour les espoirs en 2016 et 2017.

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité d'endurance.

➔ Omnium :

1 coureur par nation au maximum est sélectionné par catégorie. Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (JO, CDM, CE, CM) sur l'olympiade précédente ;
- Test de sélection réalisé lors du stage de sélection, et résultats sur les championnats de France depuis 2015 et les épreuves internationales de l'année ;
- Performances réalisés lors des Championnats de France en Omnium ;
- Podium aux championnats de France 2016 et 2017 sur les épreuves de courses en peloton.

➔ Scratch :

1 coureur par nation au maximum est sélectionné par catégorie. Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (JO, CDM, CE, CM) sur l'olympiade précédente au scratch et sur les courses en peloton ;
- Performances réalisées lors du championnat de France depuis 2015, de la Coupe de France de l'américaine puis des épreuves nationales identifiées (challenge national) ;
- Top 5 lors des épreuves de classe 1 dans les discipline de l'américaine, de la course aux points et du scratch pour les espoirs en 2016 et 2017.

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité d'endurance.

➔ Poursuite individuelle :

2 coureurs par nation au maximum sont sélectionnés par catégorie. Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

Champion du Monde sortant de la spécialité ;

- Champion d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (JO, CDM, CE, CM) sur l'olympiade précédente ;
- Performance chronométrique depuis 2015 pour viser le top 4 européen *et/ou* les coureurs devront démontrer les capacités à réaliser les performances chronométriques suivantes :
 - 3 min 22 sec pour les juniors hommes ;
 - 2 min 32 sec pour les juniors femmes ;
 - 4 min 23 sec pour les espoirs hommes ;
 - 3 min 40 sec pour les espoirs dames ;
- Performances réalisées lors du championnat de France de poursuite individuelle depuis 2015 et des stages de sélections ;
- Coureurs sélectionnés nominativement au sein de la poursuite par équipe.

➔ Course aux Points :

1 coureur par nation au maximum est sélectionné par catégorie. Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (JO, CDM, CE, CM) sur l'olympiade précédente en course aux points et sur les courses en peloton ;
- Performances réalisées lors du championnat de France depuis 2015, de la Coupe de France de l'américaine puis des épreuves nationales identifiées (challenge national) ;
- Top 5 lors des épreuves de classe 1 dans les discipline de l'américaine, de la course aux points et du scratch pour les espoirs en 2016 et 2017 ;

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité d'endurance.

➔ Elimination:

1 coureur par nation au maximum est sélectionné par catégorie. Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Champion du Monde sortant de la spécialité ;
- Champion d'Europe sortant de la spécialité ;
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (JO, CDM, CE, CM) sur l'olympiade précédente en élimination et sur les courses en peloton ;
- Performances réalisées lors du championnat de France depuis 2015, de la Coupe de France de l'américaine puis des épreuves nationales identifiées (challenge national) ;

- Top 5 lors des épreuves de classe 1 dans les discipline de l'américaine, de la course aux points et du scratch pour les espoirs en 2016 et 2017 ;

Sont sélectionnables les athlètes sélectionnés nominativement dans une autre spécialité d'endurance.

Autres Epreuves Internationales

auxquelles l'Equipe de France participe

Information : Point UCI attribués aux premières places des épreuves individuelles lors des Grands Prix:

Classe de l'épreuve	Hommes	Femmes
Classe 1	200	200
Classe 2/Chpts nationaux	100	100

Compte tenu de l'évolution du format international des compétitions en cours et de publications tardives des épreuves au calendrier international le programme de l'équipe de France n'est pas définitif (changement de format d'épreuves, création de nouvelle épreuve et calendrier international non définitif). Peu de compétitions sont identifiées dans le calendrier international.

La participation des coureurs est libre lors de toutes les épreuves de classe 1, classe 2, communément appelées Grand Prix. Pour permettre à la France de maintenir le classement UCI, de garantir l'éligibilité des coureurs et de la nation et de conserver son rang, l'Equipe de France peut apporter une aide logistique à certains coureurs.

Quelques Grand Prix sur le continent européen seront proposés en cours de saison afin de maintenir des coureurs éligibles de manière permanente (250 points UCI dans chaque spécialité), de renforcer le rang de la France dans chaque spécialité, de se préparer aux échéances importantes et d'évaluer le niveau des sportifs. Ce programme tient compte des offres de chaque organisateur en matière d'accueil de l'Equipe de France.

La sélection des coureurs à ces épreuves dépendra de leurs planifications respectives, des besoins en points UCI et des échéances futures notamment. Dans certains cas, elle peut également ajouter des épreuves en guise de préparation, mais aussi de confrontation et de progression de sportifs à potentiel dont l'expérience en compétition internationale nécessite davantage de confrontations.

Pour la catégorie Elite, les sportifs sélectionnables sur ces autres épreuves internationales doivent s'inscrire dans le projet olympique 2020 ou 2024.



RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Fédération Française de Cyclisme

1, rue Laurent Fignon – CS 40100 - Montigny-le-Bretonneux - 78 069 Saint-Quentin-en-Yvelines
Téléphone : 08 11 04 05 55 / 01 81 88 09 24 - Courriel : info@ffc.fr

Direction Technique Nationale / Equipes de France

Céline HUTSEBAUT

E-mail : c.hutsebaut@ffc.fr - Tél: +33 (0)1 81 88 09 51

Entraîneurs Nationaux de la discipline

- Steven HENRY – Entraîneur National Piste
- Herman TERRYN – Entraîneur National Piste / Entraîneur PF Jeunes Sprint
- Clara SANCHEZ– Conseiller Technique National Piste
- Samuel ROUYER – Conseiller Technique National Piste
- Samuel MONNERAIS – Conseiller Technique National Piste / Entraîneur PF Jeunes Endurance
- Léonard COSNIER – Chargé de mission Piste / Assistant PF Jeunes Endurance

Diffusion des Sélections en Equipe de France

The screenshot shows the website www.ffc.fr. A red callout points to the URL in the browser address bar. Another red callout points to the 'DTN' menu item in the navigation bar. A third red callout points to the 'HAUT NIVEAU' menu item, which is expanded to show 'Equipe de France' and other sub-items.

www.ffc.fr

DTN

Haut Niveau / Equipe de France